Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_15-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 2 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE : 7 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pauline BENOIT

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL – Laurent MICHOT – Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : Mme Carine LAMARQUE à Mme Pauline BENOIT

ABSENTE : Mme Carine LAMARQUE

DEL2026_02_04_15

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL REFERENT SECURITE ROUTIERE

D.R

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_15-DE

DEL2026_02_04_15

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL REFERENT SECURITE ROUTIERE

Afin de piloter la sécurité routière au sein de sa commune, il convient de désigner un élu Référent Sécurité Routière (ERS).

L'élu Référent Sécurité Routière a pour rôle la coordination des enjeux de la sécurité routière. Il est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux, et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière, de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

L'élu référent est chargé d'identifier les problèmes de sécurité routière au sein de sa commune et veille à les résoudre, en définissant des projets adaptés aux problématiques rencontrées.

Il peut également mettre en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation au sein de la commune en partenariat avec tous les acteurs du territoire (ex : prévention en milieu scolaire).

Il est proposé de désigner Nathalie ROULLEAUX en qualité d'élue Référente Sécurité Routière.

DELIBERATION

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Contre	Abstentions	Pour	Votants
0	0	19	19

Approuve la désignation de Nathalie ROULLEAUX en qualité de conseillère municipale Référente Sécurité Routière.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 3 avril 2026.
Certifié conforme,

La secrétaire de séance

Pauline BENOIT

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 8 avril 2026 et de sa publication légale le 8 avril 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

PB D.R